



L'INFORMATEUR SYNDICAL

Le 26 août 2024

Rapport de l'exécutif du 2 août 2024

Trésorerie

Les résultats financiers du syndicat sont bons. Comme d'habitude pour toutes questions ou pour voir les rapports de finances du syndicat, nous vous invitons à venir rencontrer notre trésorier Marc-André Joannette.

Chef délégué

Le mandat mensuel a été assumé par Marc-André Joannette et Jean-Sébastien Lalonde. Plusieurs avis disciplinaires ont été distribués par les gestionnaires. L'absentéisme et « l'insubordination » sont les principaux faits reprochés à nos membres.

L'histoire d'amour entre Henry et le 902 se poursuit ! Il a refusé de donner aux employés les ÉPI requis pour effectuer les tâches demandées, car selon lui, ils n'étaient pas nécessaires ! Nous avons rencontré Henry (Jean-Sébastien Lalonde et Yan Thériault) et lui avons fait savoir de manière claire que lorsqu'un syndiqué demande un ÉPI, tu lui donne l'ÉPI en question ! On ne plaisante pas avec la sécurité et l'intégrité physique et mentale de nos membres.

La difficulté à combler le surtemps à la manutention a mené à une situation tendue. Les gestionnaires ont appliqué l'article 18.12, point 3 en **FORÇANT** le surtemps :

18.12 Attribution du temps supplémentaire

Le temps supplémentaire est volontaire. L'Employeur doit offrir de manière équitable selon les étapes suivantes :

1. Premièrement, à tous les salariés classifiés, en débutant par celui ayant le moins d'heures cumulées ;
2. Deuxièmement, à tous les salariés qualifiés, en débutant par celui ayant le moins d'heures cumulées ;
3. Par la suite, dans le cas où il aurait été impossible d'obtenir le personnel requis pour effectuer le temps supplémentaire, le salarié classifié possédant le moins d'heures cumulées présent au travail est tenu de faire le travail.

Santé-sécurité

Dossier CNESST : 18

Invalidité court terme : 17

Invalidité longue durée : 11

SAAQ : 1

Recto-Verso



SYNDICAT NATIONAL DES PRODUITS CHIMIQUES DE VALLEYFIELD

350, boul. Mgr Langlois; Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 0A6

Tél.: 450 377-7823 • Télécopie : 450 377-7851 • Site web : www.snpcv.com - Courriel : snpcv@gd-ots.com





L'INFORMATEUR SYNDICAL

Plusieurs dossiers sont en cours, allant de problèmes avec l'assureur jusqu'à la conciliation au Tribunal administratif du travail. Concernant le « pit à Chayer », un ADC a été émis afin d'établir une procédure claire pour enlever et brûler la boue contaminée.

Le 31 juillet 2024 un bris majeur « à la cloche » est survenu au 148 qui a entraîné un arrêt complet des opérations dans l'usine. Grâce à l'expertise de nos syndiqués à la maintenance, le problème fut réglé assez rapidement. Un avis de condition dangereuse a été émis au 161 pour le mélangeur # 7 car il ne se graissait plus. Il a été mis hors d'usage et cadénassé. Également, au 162, le chef-opérateur s'est rendu compte que les « pucks » de NC n'avaient pas été pesés. La procédure va devoir changer afin d'être certain que tout est fait dans les règles de l'art.

Information

Les tracts sont bien reçus et beaucoup de retour de la part des membres (merci !), particulièrement, le rapport de l'exécutif qui dorénavant sera distribué sur la ligne également. Petit rappel aux artistes et infographistes amateurs de l'usine afin de créer un nouveau logo plus actuel pour le SNPCV. Nous attendons vos œuvres !

Présidence

Une assemblée sera convoquée cet automne, demeurez à l'affut ! De plus, la préparation du livre sur l'histoire de notre syndicat va bon train.



Vice-présidence

La relance des comités aura lieu, de manière graduelle, après l'arrêt estivale.

Finalement, pour la plupart d'entre nous, aujourd'hui, c'est le retour au travail. Soyez sécuritaires et prenez bien connaissance des modifications apportés à vos bâtiments s'il y a lieu !

Bon retour !

Le comité exécutif

Recto-Verso

